

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1030-4 Défi-emploi

Décroche
tes **rêves**

Québec 

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1030-4 Défi-emploi

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-01176

ISBN 2-550-44002-1

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	3
3.1	Notions	3
3.2	Habiletés	3
4	Tableau des pondérations.....	4
5	Justification des contenus et de leur pondération	5
6	Comportements observables.....	6
7	Spécifications de l'épreuve	7
7.1	Type d'épreuve.....	7
7.2	Contexte de partenariat.....	7
7.3	Type de résultat.....	7
8	Références bibliographiques.....	8

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 2.1.1 : Soutien au placement

COURS : ISP-1030-4 Défi-emploi

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours ISP-1030-4 Défi-emploi. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant physique, intellectuelle, émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.

2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.

3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.

4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.

Conséquences

1. Dans la présente définition du domaine d'examen, on ne tiendra compte que des habiletés du domaine cognitif et on laissera les habiletés du domaine socioaffectif au soin de l'évaluation formative.

2. L'évaluation permet de vérifier la compétence de l'adulte lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation, de recherche de sens par rapport à ses expériences et à ses apprentissages, de sa capacité à résoudre des problèmes et à intégrer de nouvelles données.

3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et utilise les ressources afin d'évaluer ses capacités à les exploiter.

4. En tenant compte de l'organisation pédagogique locale, l'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre, d'une part, les capacités de l'adulte à reproduire et à transférer de manière autonome ses apprentissages et d'autre part, son choix de formation dans le cadre d'un processus d'intégration à l'emploi en fonction de ses goûts, de ses capacités et de ses besoins de formation continue.

* QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Outils personnels de recherche d'emploi**
 - bilan personnel;
 - curriculum vitae;
 - carte de visite;
 - lettre de présentation;
 - trousse de recherche d'emploi.

- **Techniques de recherche d'emploi**
 - contact téléphonique;
 - entrevue d'information;
 - entrevue d'emploi.

3.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à organiser ses outils personnels de recherche d'emploi en respectant les critères particuliers de performance établis durant le cours.

Capacité à mettre en application des techniques de recherche d'emploi en respectant les critères particuliers de performance établis durant le cours.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions Habiletés	Outils personnels de recherche d'emploi	Techniques de recherche d'emploi
Appliquer 100 %	- bilan personnel - curriculum vitae - carte de visite - lettre de présentation - trousse de recherche d'emploi (1)	- contact téléphonique - entrevue d'information - entrevue d'emploi (2)
	50 %	50 %
	(1) 50 %	(2) 50 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le « comportement attendu » proposé dans le cours ISP-1030-4 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues.

Les notions et les habiletés qui ont été retenues pour l'évaluation sommative sont sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte du comportement attendu dans le cours, soit « **mettre à jour ses outils de recherche d'emploi** ». Le choix de ces notions et habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des conditions d'évaluation, des critères généraux et particuliers de performance ainsi que des objectifs opérationnels de second niveau énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **appliquer** des techniques et des outils de recherche d'emploi.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
- Organiser ses outils personnels de recherche d'emploi en respectant les critères particuliers de performance établis durant le cours.	En raison : - du potentiel de transfert des apprentissages.
- Mettre en application des techniques de recherche d'emploi en respectant les critères particuliers de performance établis durant le cours.	En raison : - de l'apport au processus d'intégration à l'emploi.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions

Outils personnels de recherche d'emploi
Techniques de recherche d'emploi

50 %
50 %

Habiletés

Appliquer
Appliquer

50 %
50 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 50 % 1) À partir des offres d'emploi pour lesquelles l'élève désire poser sa candidature, organiser ses outils personnels de recherche d'emploi :
- bilan personnel (10 %);
 - curriculum vitae (15 %);
 - carte de visite (5 %);
 - lettre de présentation (15 %);
 - trousse de recherche d'emploi (5 %) en respectant les critères établis durant le cours.
- Critères :**
- présence de tous les renseignements pertinents, clarté et précision (bilan personnel);
 - présence de tous les renseignements pertinents, concision et mise en valeur de soi en fonction de l'emploi postulé (curriculum vitae);
 - niveau de langue et vocabulaire en accord avec sa personnalité et son choix de carrière (carte de visite);
 - qualité de la présentation, concision, qualité grammaticale et syntaxique des textes et pertinence des activités et des expériences mentionnées (lettre de présentation);
 - présence de tous les documents pertinents (trousse de recherche d'emploi).
- 50 % 2) À partir des offres d'emploi pour lesquelles l'élève désire poser sa candidature, mettre en application des techniques de recherche d'emploi qui respectent les critères établis durant le cours :
- contact téléphonique (10 %);
 - entrevue d'information (15 %);
 - entrevue d'emploi (25 %).
- Critères :**
- justesse de la présentation et désignation rapide de la personne-ressource à joindre (contact téléphonique);
 - pertinence de l'information recueillie et interprétation juste de l'information quant aux possibilités d'emploi (entrevue d'information);
 - justesse des réponses, qualité de la mise en marché de soi, à-propos des comportements et autres éléments non verbaux (entrevue d'emploi).

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte deux parties.

La première partie est une épreuve écrite qui porte sur la dimension N° 1. Elle consiste en la remise d'outils personnels de recherche d'emploi mis à jour au regard d'offres d'emploi pour lesquelles l'élève désire poser sa candidature. Le temps dont dispose l'élève pour mettre à jour ses outils personnels de recherche d'emploi ainsi que le moment où se déroule sa présentation sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que cette mise à jour de ses outils personnels de recherche d'emploi servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie est une épreuve pratique qui porte sur la dimension N° 2. Elle se déroule à différents moments jugés opportuns au regard de l'organisation pédagogique locale. Elle doit faire l'objet d'une grille d'appréciation. Le temps accordé à l'évaluation de la dimension N° 2 est également établi à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé lorsque ses mises en application de techniques de recherche d'emploi font l'objet d'une évaluation sommative et en connaître les critères.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative. La collaboration des employeurs où l'élève réalise ses démarches de recherche d'emploi et ses entrevues d'emploi s'avère nécessaire pour la réalisation de la deuxième partie de l'épreuve.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la sanction des études pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, Québec, gouvernement du Québec, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

